



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 20/01/23

Élections municipales partielles à Oison

En application du code électoral, suite à la démission du maire de ses fonctions et en raison de la vacance d'un siège au conseil municipal, les électeurs de la commune d'Oison sont convoqués le dimanche 5 mars 2023 pour procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Si le siège vacant n'est pas pourvu au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 12 mars 2023.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Il se déroulera dans la salle de scrutin habituelle.

La campagne électorale pour le 1^{er} tour sera ouverte le lundi 20 février 2023 à zéro heure et prendra fin le samedi 4 mars 2023 à zéro heure. En cas de second tour, elle s'ouvrira le lundi 6 mars 2023 à zéro heure et se terminera le samedi 11 mars 2023 à zéro heure.

Les déclarations de candidature seront reçues à la sous-préfecture de Pithiviers, au 11 mail Sud, **sur rendez-vous**, dans les conditions suivantes :

- pour le premier tour de scrutin :
 - du lundi 13 février au mercredi 15 février 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30,
 - le jeudi 16 février 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

- pour le second tour de scrutin :
 - le lundi 6 mars 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30,
 - le mardi 7 mars 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, seront à déposer au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin, soit jusqu'au vendredi 27 janvier 2023.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle